

CONGRES FSU94
31 janvier et 1er février 2013

Droit de retrait: en connaître toutes les règles!

Traité européen:
le traité de tous les dangers
(Lire aussi sur le site de la FSU94)



Point sur la rentrée dans le Val-de-Marne

Sans-papiers: ce qu'il s'est passé cet été

**FSU
94**

Fédération Syndicale Unitaire du Val de Marne

SNASUB, SNCS, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNICS, SNPES-PJJ,
SNPIEN, SNUAS-FP, SNU-CLIAS, SNUEP, SNUJipp, SNUPDEN, UNATOS.

Bulletin n° 90
Octobre 2012



Rédaction

Catherine Anglesio
 Coralie Benech
 Brigit Cerveaux
 Severin Geffroy
 Hélène Houguer
 Sonia Kourda
 Pierre Lafrance
 Josselyne Lambertin
 Marc Lesvignes
 Laurence Trublereau
 Isabelle Truffinet

Tirage: Guy Malzac

S
o
m
m
a
i
r
e

- 2 Edito
- 3 Congrès de la FSU
- 4 Appels à candidatures
- 9 Traité européen
- 10 Sans Papiers
- 11 Point rentrée 1er degré
- 12 Point rentrée 2nd degré
- 16 Droit de retrait

Si nous prenons acte de quelques avancées avec l'arrivée du nouveau gouvernement (suppression du décret sur l'évaluation de enseignants, abrogation de la loi mobilité de 2009, volonté de réhabiliter le dialogue social, ...), tout ou presque reste encore à faire.

Dans l'éducation, la rentrée s'est effectuée avec l'héritage laissé par Châtel, et les mesures d'urgence de Vincent Peillon (1280 enseignants) ne pouvaient pas combler le gouffre des 80 000 suppressions de postes en 5 ans. Mais les signes de rupture donnés par le nouveau ministre ne sont pas satisfaisants: rien sur l'abrogation du LPC, les dispositifs ECLAIR ou l'AP; aucune remise en cause de l'école du socle .

Rien non plus sur la (ô combien nocive!) libéralisation de la carte scolaire, sur l'apprentissage, la réforme des lycées ou sur l'éducation prioritaire,...

Concernant la formation des enseignants, les 3 heures de décharges accordées cette année sont nettement insuffisantes et sont trop souvent effectuées en heures sup par nos jeunes collègues!

Plus généralement, rien non plus sur la journée de carence qui pénalise en premier lieu les jeunes femmes, les personnels connaissant des problèmes de santé ou exerçant en zone difficile. Rien sur la fin du gel du point d'indice: la FSU demande une mesure immédiate d'attribution à tous de 50 points d'indice.

De forts différends encore:

- l'annonce d'une nouvelle phase de décentralisation: la FSU s'opposera au transfert des gestionnaires vers les collectivités territoriales, tout comme elle s'opposera au pilotage par les régions de l'ensemble de l'orientation, et en particulier de l'orientation scolaire.

- la ratification en octobre du TSCG, qui nous engagerait dans l'austérité et le démantèlement des modèles sociaux (santé, retraite, droit du travail, services publics)

La FSU, dans ces dossiers, sera force de propositions alternatives au service de plus de justice sociale.

Catherine Anglesio

E
D
I
T
O

CONGRES

**Le congrès départemental se tiendra
les jeudi 31 janvier et vendredi 1er février 2013
à la maison des syndicats de Créteil**

**Il sera précédé d'un scrutin national et d'un scrutin départemental
qui se déroulera
du jeudi 8 novembre au jeudi 29 novembre 2012 inclus**

Les textes soumis au vote du congrès sont découpés en 4 thèmes

- **Thème 1: éducation, formation, recherche:**

Construire un plan ambitieux pour l'école, combattre les inégalités sociales et territoriales, analyser le désengagement de l'état et la régionalisation, mais aussi missions, statuts des personnels, réforme des lycées, mastérisation...

- **Thème 2 : Le Service Public est notre richesse**

Défendre et promouvoir les Services Publics, bien collectif, qui assurent des missions essentielles. Les politiques mises en œuvre aujourd'hui et leurs effets, les revendications des personnels. Agir et rassembler pour une autre politique.

- **Thème 3 : alternatives économiques, sociales et environnementales**

Analyse de la crise et de ses effets, propositions en terme d'emploi, salaires, protection sociale, retraites, fiscalité, en intégrant la problématique environnementale.

Questions droits et libertés, politiques sécuritaires, droits des peuples.

- **Thème 4: syndicalisme**

Conséquences de la politique actuelle sur le syndicalisme, spécificités de la FSU, quelles perspectives liées à la représentativité? Quelle unité? Quelles alliances mettre en œuvre? Fonctionnement interne de la FSU.

Comme à chaque congrès, des commissions préparatoires aux 4 thèmes sont organisées

à la Maison des Syndicats de Créteil

11-13 rue des archives

94000 Créteil

Lundi 19 novembre, 18 h

Thème 1: éducation, formation, recherche

Mardi 18 décembre, 18 h

**Thème 3: alternatives économiques, sociales
et environnementales**

Jeudi 6 décembre, 18 h

Thème 2: services publics

Lundi 14 janvier, 18 h

Thème 4: syndicalisme

Appel à candidature Unité et Action et Sans tendance

« Construire ensemble un syndicalisme de transformation sociale et écologique »

« Unité et Action », tendance majoritaire au sein de la FSU, a pour objectif de construire un syndicalisme revendicatif, rassembleur, force de propositions et d'actions, de développer un syndicalisme de masse, de transformation sociale, d'action unitaire.

« Unité et action » entend poursuivre la réflexion dans la diversité des tendances et de tous les syndicats qui composent la FSU.

« Unité et action » travaille à ce que les revendications et les modalités d'action soient élaborées par les adhérents de ses syndicats.

La FSU, avec « Unité et action » :

- est une fédération de syndicats nationaux. Elle est structurée en sections départementales et en tendances. Elle prend en compte les revendications de ses syndicats et les articule dans un projet global. C'est la garantie que la FSU ne peut pas prendre de décisions qui iraient à l'encontre des mandats de ses syndicats.
- est une fédération ouverte, travaillant à la réunification du mouvement syndical.
- défend la conception d'un syndicalisme ancré sur nos métiers, force de propositions et de résistance pour les personnels, les services publics et la laïcité.

Face aux cures d'austérité imposées, aux atteintes portées contre les salariés, la jeunesse et les retraités, « Unité et action » revendique un autre partage des richesses au service du développement social et écologique.

C'est dans ce cadre que nous avons la volonté de :

- Défendre et développer les services publics pour répondre aux besoins de tous sur tout le territoire.
- Agir pour un service public laïc d'Education Nationale qui assure la réussite de tous les jeunes, assise sur une culture commune, de la maternelle à l'Université.
- Obtenir une politique sociale ambitieuse, avec notamment la fin de la précarité, la défense des statuts, une protection sociale de haut niveau pour tous, la lutte contre l'appauvrissement des retraités (abrogation des réformes régressives votées depuis 1993), ...
- Agir pour les salaires et les conditions de travail
- Agir pour une recherche publique ambitieuse répondant aux besoins sociaux et écologiques de notre société.

La FSU défend et développe les droits et libertés, combat les inégalités et les discriminations, et lutte contre les politiques de répression et de stigmatisation.

Contact : dsablic@free.fr

Appel à candidature Ecole Emancipée

Pour une liste à l'initiative de l'E.E (Ecole Emancipée)

Changer, pour de bon !

La bonne nouvelle de la défaite de Sarkozy ne freine pas les appétits des marchés financiers et du MEDEF. Le syndicalisme ne peut se résigner à ces diktats, ni s'en remettre à un changement de président dont les premières décisions veulent rassurer ces marchés. Le mouvement social, avec les syndicats, ATTAC, Copernic se doit d'intervenir encore, en France comme en Europe.

Après des années de droite dure (qui copie un Front National en hausse) et de casse des services publics et des solidarités, il y a urgence à défaire les « contre-réformes » néolibérales... et à reconstruire une alternative. Porter l'espoir d'une véritable transformation sociale, c'est mobiliser contre l'état de l'austérité et de la réduction des dépenses publiques et faire jouer de vraies solidarités.

Le syndicalisme divisé n'affronte pas ces défis. Nous l'avons payé cher au moment de la grande bataille des retraites et aussi à la FSU avec la catastrophique « réforme » de la formation des enseignants.

Avec ce gouvernement social-libéral, il sera décisif d'affirmer une défense intransigeante des revendications, en toute indépendance. La FSU (et ses syndicats nationaux) doivent exiger les mesures d'urgence comme l'arrêt des expulsions des sans-papiers, l'augmentation du Smic et des minima sociaux, la suspension des plans de licenciements, un plan d'urgence pour la rentrée 2012 dans l'éducation... et très vite l'arrêt de la RGPP et de la RéATE.

Le U de unitaire... à l'externe et à l'interne

Majoritaire dans l'Education, la FSU y a été en difficulté. Ses syndicats nationaux, divisés, cherchant souvent à « négocier » l'impossible, ont été impuissants à résister ensemble à des attaques majeures. Bien que confortée dans d'autres secteurs de la Fonction Publique (justice, agriculture, MEDDAT...), elle peine à trouver sa place interprofessionnelle où elle pourrait œuvrer pour un nouvel outil syndical combatif.

Dans le Val de Marne, malgré sa place incontournable, la FSU ne saisit pas toutes les occasions d'agir avec les personnels en lutte, d'élargir les mobilisations et de construire le rapport de force face à nos employeurs et à l'Etat.

L'Ecole Emancipée propose à toutes celles et tous ceux qui partagent ces objectifs d'une orientation offensive, fédérale et démocratique de présenter une liste et une orientation au vote des syndiqué(e)s pour le prochain congrès de la FSU 94

Contact :

Brunoduf238@hotmail.com

Appel à candidature Emancipation

Le "changement" c'est la continuité de Sarkozy et de l'austérité.

Hâtons la rupture avec le capitalisme, le dialogue social et l'attentisme syndical !

Cette rentrée est catastrophique. Sauf quelques mesures attendues mais symboliques, la politique d'austérité et sécuritaire continue : suppressions massives de postes, précarité, maintien des contre-réformes (socle commun, écoles du socle, ECLAIR, LPC, réforme des lycées), casse des services publics, chasse aux Roms...

Mais le pire reste à venir

- pour la loi sur l'Ecole, aucune consultation des personnels... l'essentiel des mesures Sarkozy sera gardé ; en outre la réduction et le zonage régional des congés d'été attaqueraient les conditions de travail et de vie des familles et des personnels, les diplômes nationaux et les luttes.

- on promet des créations de postes dans l'éducation, la police et la justice, mais par des "redéploiements" aux dépens des autres services publics... façon de diviser et entraver une possible riposte unitaire interprofessionnelle. En même temps, après les phrases sur le "redressement productif", le pouvoir prend le cap libéral : plans sociaux, précarité généralisée avec les emplois d'avenir, "flexi-sécurité" et tractations avec les régions (décentralisation, obligation de l'apprentissage dans les cursus bac pro et CAP...). Ainsi les travailleurs et les jeunes seraient massivement condamnés à la précarité, privés de salaires décents, de garanties professionnelles, de droits à la retraite...

La FSU doit réagir

Accaparée par les mirages du "dialogue social" et de simples "concertations" - qu'elle prend pour des négociations - où est prodiguée la bonne parole gouvernementale, la direction de la FSU fait le choix de l'attentisme syndical. Mais il n'y a pas de négociation sans rapport de force construit dans les établissements et dans la rue, pour défendre - sans en rabattre - les revendications : conditions de travail et d'emploi, salaires (augmentation uniforme de 300 € en points d'indices...), protection sociale (suppression de la journée de carence...).

Pour cela, l'unité s'impose : malgré les limites de la manifestation du 30 septembre contre le traité européen "Merkosy" et de la journée sur l'emploi du 9 octobre, il serait nécessaire qu'au moins par solidarité la FSU appelle clairement à rejoindre les syndicats et les entreprises mobilisés ces jours-là.

Pour une FSU de lutte et indépendante, rejoignez la liste Émancipation pour les élections FSU 94

Contact : lfiant@ac-creteil.fr, 06 20 55 57 61.

Appel à candidature Front Unique

Les travailleurs ont chassé Sarkozy, élu une majorité PS-PCF. Le courant FU a combattu pour que la FSU appelle au vote PS-PCF-PG, sans soutien à leurs programmes, contre Sarkozy et les partis bourgeois.

La direction de la FSU s'y est opposée. Mais elle s'est félicitée ensuite de la constitution du gouvernement sur une base strictement inverse à ce pour quoi les travailleurs ont voté !

Ce gouvernement prépare de nouvelles contre-réformes : réformes du droit du travail facilitant les licenciements, de la Sécurité Sociale... Et c'est par le "dialogue social" qu'il entend y parvenir.

Le chômage bat des records : mais ce gouvernement a entériné le plan de PSA et confirmé la quasi-totalité des suppressions de postes. La RGPP continue en fait.

La direction de la FSU soumet son orientation aux objectifs du gouvernement : elle a commencé par "exiger l'application de la loi Sauvadet, votée sous Sarkozy, qui instaure le recrutement en CDI dans la Fonction Publique !

A l'exigence de rétablissement des postes supprimés, la direction de la FSU oppose les "pré-recrutements". Fort de cet appui, le gouvernement programme le recrutement d'étudiants pour 900 euros par mois, bourses comprises.

La direction fédérale participe à la concertation autour d'une "loi d'orientation" sur l'éducation, participe aux Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche...**le tout sur l'orientation de la politique de Sarkozy :**

La FSU a besoin d'une autre orientation. Elle doit rompre la concertation et exiger :

- Arrêt des suppressions de postes ;
- Abrogation des "emplois d'avenir", rétablissement des postes supprimés;
- Abrogation de la loi Sauvadet, titularisation des précaires dans le cadre statutaire;
- Abrogation des contre-réformes Sarkozy-Fillon;
- Retrait de la "réforme" des retraites, défense de la Sécurité Sociale et du salaire différé ;
- Augmentation massive des salaires et indexation sur les prix.

Dans ce sens, la FSU doit se prononcer pour le **non-paiement de la "dette"**. Les banques doivent-êtré nationalisées sans indemnité ni rachat.

Le budget 2013 est soumis à l'impératif de "réduction des déficits"

La FSU doit organiser le combat contre ce budget, en proposant aux autres organisations syndicales l'organisation d'une **manifestation centrale à l'Assemblée** pour exiger de la majorité PS-PCF-PG :

Ne ratifiez pas le TSCG

Ne votez pas le budget 2013.

Portez-vous candidat(e)s sur la liste Front Unique!

patrice.aurand@ens-cachan.fr

Appel à candidature URIS

UNITE, REVENDICATIONS, INDEPENDANCE SYNDICALE

Il faut choisir :

co-rédiger la loi d'orientation ou défendre les revendications.

Le rôle de la FSU 94 est de défendre les revendications des personnels.

A cette rentrée, deux orientations qui ne recoupent pas les délimitations entre « tendances » existent dans la FSU. Deux orientations qui s'opposent sur la question de l'indépendance du syndicat vis-à-vis du gouvernement.

D'une part ceux qui affirment, comme le SNES, à juste titre : « La rentrée reste pour l'essentiel la rentrée Châtel ». D'autre part ceux qui, comme les dirigeants du SNUipp, déclarent au BDFN : « *La rentrée n'est plus la même* ».

Pourtant, les suppressions de postes continuent dans le premier degré, le second degré et les postes administratifs qui accélèrent la précarité. Les réformes du gouvernement précédent s'appliquent (la réforme des lycées en terminale, le dispositif ECLAIR).

De premières actions ont lieu : Des enseignants, avec les sections locales du SNES, du SNUipp et d'autres organisations, et des parents qui veulent les postes, les classes, recourent au blocage, à la délégation et à la grève.

Et que dire des stagiaires à 15 heures d'enseignement jusqu'en établissement APV. Est-ce acceptable ?

FACE AU PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET AU SOCLE COMMUN

Le socle a l'aspect du LPC (livret personnalisé de compétences).

Nous nous félicitons que le SNES se soit prononcé pour la suppression du LPC et du socle (CN de septembre).

Mais comment comprendre que le Snuipp défende le socle commun ? Faudrait-il se porter candidat à la co-rédaction de la loi d'orientation avec le ministre ?

La FSU 94 doit défendre les revendications, en toute indépendance :

Fin du gel des salaires, augmentation en points d'indice

Annulation des suppressions de postes

Abrogation du LPC et de l'école du socle

Abrogation des «réformes»: décret sur l'évaluation des enseignants, dispositif Eclair, réforme du lycée, formation des maîtres...

Rétablissement d'une véritable année de stage pour les stagiaires

Maintien des statuts nationaux de toutes les catégories de personnels, abandon des emplois avenir-professeurs

Défense de l'école laïque, fonds publics à la seule école publique

Pour aller dans ce sens, nous vous proposons, dans le cadre de la préparation du congrès de la FSU 94,

de voter pour la liste UNITE REVENDICATIONS INDEPENDANCE SYNDICALE.

*Cette liste est constituée à l'initiative de Sylvette Dufour et Jacques Péré,
sur la liste URIS.*

Traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG)

En 2005, le peuple rejetait par référendum le Traité Constitutionnel Européen.

En 2008, de façon antidémocratique, Sarkozy piétinait le choix du peuple en faisant adopter par le parlement le Traité de Lisbonne, nom différent mais à peu près le même contenu que le TCE que le peuple avait refusé. (Une révision de la Constitution effectuée par la voie du Congrès le 4 février 2008, a permis la ratification du traité lui-même par la voie parlementaire le 8 février).

A présent, le président de la République veut faire ratifier au plus vite par le Parlement le TSCG de la zone euro, plus connu sous l'intitulé de « Pacte budgétaire », tel qu'il a été signé par Nicolas Sarkozy le 25 mars dernier.

Pourtant, les faibles mesures « de croissance » annoncées le 29 mai dernier ne constituent en rien la « renégociation » promise par le candidat François Hollande d'un traité qui « ajoute l'austérité à l'austérité ».

La FSU s'oppose à la ratification du TSCG, car elle s'oppose au choix de l'austérité qu'il renforce et inscrit dans la durée. La crise dite de la dette publique est la conséquence d'une orientation néolibérale de l'Union européenne, basée sur la liberté et la toute puissance des marchés financiers, sur les dumping fiscaux et sociaux, sur une fuite en avant productiviste et sur une politique d'affrontement économique entre les États membres.

Le TSCG s'inscrit dans cette logique néfaste pour les services publics, les droits des travailleurs et en particulier des femmes, la protection sociale et l'environnement. Une logique qui frappe plus particulièrement les jeunes, premières victimes du chômage et de la précarité.

De surcroît, il aggrave une dérive autoritaire de déconstruction de la démocratie.

Le TSCG aggrave les politiques néolibérales prônées depuis des années et qui ont mené aux problèmes actuels de la zone euro. Il représente d'abord une absurdité économique. En imposant que le « déficit structurel » d'un État soit inférieur à 0,5 %, il va obliger à des coupes drastiques dans les dépenses publiques. Il va priver la puissance publique de moyens indispensables pour mener des politiques permettant d'engager la transition sociale et écologique.

Les mesures d'austérité ont fait la preuve de leur inefficacité si l'on en juge par l'état désastreux où se trouvent la Grèce, dont le peuple s'enfoncé dans une misère sans nom, le Portugal, l'Espagne, où la production n'a aucunement été relancée pour autant, car la récession aggrave les déficits publics. Et pourtant, c'est le même régime sec qui va être imposé à la France, en inscrivant dans le marbre de la Constitution la « règle d'or » inatteignable du déficit budgétaire à 0,5% du PIB, alors que l'on n'arrive même pas à respecter la barre des 3% actuels. Si le plafond n'est pas respecté, le pays sera sanctionné et n'aura plus la maîtrise de son budget, qui sera contrôlé par la Commission Européenne. Ce qui constitue un abandon de souveraineté insoutenable ;

En France, le gouvernement s'est fixé l'objectif de ramener le déficit public de 4,5 % cette année à 3 % en 2013 et de l'annuler en 2017. De l'avis de nombreux observateurs, notamment de l'OFCE fin juillet, cette stratégie de réduire le déficit public à marche forcée et "quoi qu'il en coûte", va contracter encore davantage l'activité économique (une restriction budgétaire de l'ordre de 1,5 point de PIB conduirait à une perte du PIB de 1,2 point et une montée du chômage que le FMI estime à 300 000.)

En basculant dans une austérité aussi importante et sur plusieurs années, la France de par son poids économique, précipiterait encore plus l'Europe dans la récession.

Le Président de la république et le gouvernement soumettent ce Traité à la ratification par le parlement. Il n'est pas acceptable que des choix aussi fondamentaux soient faits sans que leur importance soit reconnue et présentée, sans qu'un débat démocratique approfondi puisse avoir lieu.

Valls -a -t-il choisi de chausser des bottes de 7 lieues pour avancer à pas de Guéant ?

L'actualité estivale des familles sans papiers et Roms, montre hélas que le changement n'est pas de mise :

Triste bilan que celui du ministère de l'intérieur auquel est rattachée l'immigration (séparer l'immigration de l'intérieur eut d'ailleurs été un signe fort de changement!).

Dès le lendemain de l'élection de Hollande, Resf (Réseau Éducation Sans Frontières) réclamait un moratoire sur les expulsions, la refonte complète du Céséda (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile). Que nenni!

Dans une interview au Monde, Valls développe les grandes lignes de la politique du gouvernement en matière d'immigration: pas de remise en cause des lois Sarkozy, Hortefeux, Besson, juste quelques circulaires d'aménagement dont on ne sait où se situera le curseur de la régularisation. Le ministre annonce d'emblée qu'il n'y aura pas plus de régularisation, leur nombre stagnera à 3000 par an !

L'alternative à la rétention : l'assignation à résidence avec ses exigences draconiennes qui peut durer deux fois 45 jours n'est qu'un pis aller, elle ne laisse pas le choix: quitter le territoire ou la rétention. Cette solution ne s'applique pas à Mayotte (département français) où un nouveau né de deux mois enfermé avec sa mère est décédée dans la nuit le 15 août.

Le 94 n'est en rien épargné :

Champigny : Mme Moreira, maman de Flavia (5 ans, orpheline de père) enceinte de 4 mois avec des problèmes de santé enfermée pour la deuxième fois, au Cra (Centre de rétention administrative) du Mesnil-Amelot vendredi 7 septembre.

Créteil: un père d'élève subit la double peine: il est emmené directement au Cra à sa sortie de maison d'arrêt pour être expulsé

Gentilly: Vina, élève au lycée professionnel du Val de Bièvre reçoit en guise de cadeau d'anniversaire une Oqtf (Obligation à quitter le territoire français) de la sous-préfecture de Nogent au prétexte qu'elle a gardé de fortes attaches dans son pays d'origine: sa mère ... décédée !

Ivry: Birante, malien, lycéen de Fernand Léger à Ivry : malgré une mobilisation, une audience à la préfecture, il essuie un nouveau refus de régularisation, alors même que le HCR (Haut comité aux réfugiés) recommande de ne pas éloigner vers le Mali !

Monsieur Da Silva, père d'élève, expulsé le 27 août vers le Brésil. Sous Sarkozy aucun papa de cette commune n'a été expulsé.

Sans parler des familles Falhoun, Rakotofringa et Sersek, qui subissent le harcèlement de l'administration.

Le cas le plus révélateur est sans doute celui de M. Singh un indien du 93 que l'on a tenté d'expulser par avion pendant l'été du PS. Resf présent pour signifier son désaccord avec cette politique a interpellé Jean Marc Ayrault et Manuel Valls qui ont déclaré être au courant et qu'ils allaient réexaminer le dossier .Que nenni! En fait, M. Singh n'a dû son salut qu'à lui-même en refusant d'embarquer ainsi qu'à l'appel qui l'a libéré le 3 septembre pour nullité de procédure. Pendant dix jours, le gouvernement n'avait pas bougé, un nouveau vol était même prévu le 7!

SANS PAPIERS

L'expulsion des Roms de Créteil, de Villeneuve le roi, bientôt de Sucy en Brie, la menace qui pèse sur les terrains d'Ivry, Orly, comme l'évacuation emblématique d'Évry dont Valls était le maire, mais aussi celles de Lille, Marseille et bien d'autres, deux ans après le discours de Grenoble, sans oublier un charter de 240 Roms vers la Roumanie début août montrent que le changement n'est pas maintenant.

Ces évacuations mettent en cause la salarisation et les projets d'insertion menés par les associations. Il faut mettre fin aux mesures transitoires qui empêchent les Roms de travailler, de se loger décemment et de s'intégrer. La loi doit changer! Resf reste aux côtés des familles et des jeunes majeurs et continue à mener les mobilisations nécessaires!

Pour les immigrés, les Roms c'est toujours pas l'humain d'abord !

Pierre Lafrance

n° urgence resf94 06 30 55 66 58

En Décembre 2010, Manuel VALLS parrainait une enfant sans-papiers avec Monseigneur GAILLOT



Photo Frédéric Moreau
Resf91

Point rentrée 1er degré

Suite au groupe de travail CTSD du vendredi 7 septembre, le directeur académique (DASEN) a annoncé ses dernières mesures concernant la carte scolaire 2012. Il a qualifié ces mesures de « mesures d'urgence ».

Tout est sûrement question d'interprétation...

Le SNUIPP-FSU constate le peu de décisions prises en faveur des écoles (7 ouvertures, 10 confirmations d'ouverture et 4 annulations de fermeture) et dénoncent les décisions prises à l'encontre des écoles (12 confirmations de fermeture et 5 annulations d'ouverture).

De plus, le directeur académique semble estimer qu'il n'y a aucune urgence en terme de postes spécialisés.

Le compte n'y étant pas, suite à ces annonces, une forte mobilisation des écoles concernées se poursuit encore, soutenue par les parents et des élus. 2 ouvertures viennent d'être obtenues suite à des audiences au Rectorat : maternelle DESNOS au Kremlin Bicêtre et maternelle COTTON à Bonneuil. D'autres audiences sont en cours avec le DASEN.

Il semblerait que le Recteur soit plus enclin à recevoir les élus (maires) que les représentants des personnels au CTSD : la demande d'audience intersyndicale + FCPE est toujours en attente de réponse.

De nouveaux problèmes commencent à poindre.

la pénurie de remplaçants

la disparition complète d'aides d'enseignement spécialisé pour les élèves en grande difficulté scolaire (RASED)

Il va être difficile, au regard de la situation vécue par les collègues, d'expliquer que l'urgence dans le Val-de-Marne se cantonne à ces quelques postes supplémentaires.

Tout ceci est loin d'être suffisant ni même nécessaire. Le Ministre de l'Education nationale a dit qu'on ne pourrait pas tout faire tout de suite.

Certes. Mais il serait temps de commencer à faire quelque chose !

C'est pour cela que le SNUIPP-FSU réclame au Ministre un véritable plan d'urgence pour le Val-de-Marne.

Point sur la rentrée dans le 2nd degré: clg et lycées

La rentrée dans le Val de Marne a un goût de déjà vu.

Comme les années précédentes, le service public d'éducation paye cher le coût de la politique d'austérité menée au nom d'un objectif unique et oublié de la réalité humaine : la réduction de la dette publique.

Pour construire efficacement l'action syndicale, les militants du SNES-FSU 94 vous invitent à faire remonter la situation de rentrée dans votre établissement et à venir participer au stage

**« militer dans son établissement »
mardi 23 octobre
à la maison des syndicats de Créteil.**

Pour construire efficacement l'action syndicale, les militants du SNES-FSU 94 vous invitent à faire remonter la situation de rentrée dans votre établissement et à venir participer au stage « militer dans son établissement » le mardi 23 octobre à la maison des syndicats de Créteil.

Dans les collèges, les situations de rentrée traduisent d'abord l'insuffisance patente des dotations horaires globales attribuées aux établissements.

Les enfants du « boom de l'an 2000 » entrent en sixième et viennent gonfler des effectifs pléthoriques. Il n'est pas rare de voir des classes à 29 élèves par division comme dans

les huit divisions de sixième du collège Albert Camus au Plessis-Trévisé. L'éducation dite prioritaire n'est pas épargnée : les classes sont à 25 élèves dans tous les niveaux sauf en troisième au collège Wallon d'Ivry.

Autre conséquence des restrictions en heures d'enseignement : les suppressions de groupes ou d'options. Au collège Monod de Vitry, c'est la grande rafle : 15 heures sensibles en moins, suppression du soutien en français et en mathématiques, de l'option italien LV2, fin des groupes de SVT en quatrième et d'EPS en quatrième et en troisième !

Dans les établissements, cette politique d'austérité se concrétise également par une précarité toujours plus grande des personnels.

Les stagiaires ne bénéficient que d'une heure de décharge supplémentaire par rapport à l'an passé.

Cette précarité, c'est aussi celle des contractuels ou des TZR souvent nommés sur plusieurs établissements sans respect des textes réglementaires.

Ainsi, au collège Molière d'Ivry, aucun des stagiaires nommé n'a de tuteur dans l'établissement et un contractuel se voit contraint de partager son service entre quatre établissements, deux communes et deux départements !

Face à ces conditions de rentrée, des établissements demandent le changement dès maintenant et entrent dans l'action.

Au collège Monod d'Ivry, les personnels se sont déclarés en grève dès la rentrée et ont reconduit le mouvement dans la semaine du 10 au 14 septembre en déposant un préavis.

Les stagiaires ne bénéficient que d'une heure de décharge supplémentaire par rapport à l'an passé.

Point sur la rentrée dans le 2nd degré: clg et lycées

Du côté des lycées, on retrouve des problèmes de sureffectifs et d'emplois du temps, conséquence des fermetures de classes, des réductions de DHG et de la réforme des lycées.

Plusieurs lycées sont donc dans l'action dès la rentrée :



Le lycée Pablo Picasso à Fontenay est en difficulté avec des effectifs en seconde jamais atteints : les dix secondes sont à 35 alors que d'habitude, on ne dépasse pas 32. Il est en grève depuis le 4 septembre, avec mobilisation des enseignants, élèves, et parents, pour obtenir l'ouverture d'une seconde supplémentaire : rassemblements devant le rectorat, blocus, occupation des bureaux....

Au lycée L. Blum de Créteil, une classe de seconde a été supprimée à la rentrée, malgré

les demandes répétées des collègues depuis le mois de mars, avec délégations au Rectorat, soutien et demandes des parents et de la municipalité. Les salles de classes ayant été construites pour des effectifs de 32 élèves et non 35 ; une AG réunie dès la prérentrée a décidé d'exercer son droit de retrait en argumentant sur le non-respect des normes de sécurité pour incendie, en demandant la visite du Conseil Hygiène et Sécurité

Pour ces deux établissements, à l'issue des audiences qui ont fini par être accordées, avec l'appui du SNES Créteil, le rectorat a opposé une fin de non recevoir

Au lycée Champlain de Chennevières sur Marne, la rentrée n'a pas eu lieu le 4 septembre car les emplois du temps sont incohérents et inutilisables. Tous les collègues réunis en AG lundi 3 septembre ont refusé de reprendre les cours comme prévu et ont exigé de la direction le report de la rentrée, puis grève le 7 septembre, faute d'amélioration.

Il avait été signalé lors d'une audience à l'IA en juin 2012 que la rentrée risquait de mal se passer avec la direction actuelle.

En ce qui concerne la filière technologique, la diminution des effectifs continue, conséquence de la réforme des lycées :

Sous-remplissage des classes en STI dans des lycées comme Edouard Branly, à Créteil, et Gustave Eiffel, à Cachan.

Fermeture d'une première et d'une terminale STL au lycée Maximilien Sorre à Cachan .

Dernière source de mécontentement, des options ont été supprimées ou réduites à « peau de chagrin » ; à la rentrée les heures de « petites langues » comme l'italien et l'allemand, ne sont pas toutes assurées.

Point sur la rentrée dans les LP

Les mesures d'urgence en LP? Ce n'est pas pour la rentrée 2012!

Même si nous prenons bonne note de l'apaisement du climat et de la volonté du Rectorat de dialogue avec les personnels, le changement urgemment attendu n'est pour l'instant que d'ordre formel : quand, dans un souci comptable, aucune mesure ne s'attaque au fond, la rentrée, comme depuis plusieurs années déjà, est encore une fois ratée dans les lycées professionnels.

Ce sont encore de trop nombreux stagiaires à temps complet avec les 3 heures de décharge payées en HSA et des stagiaires ex contractuels depuis au moins 3 ans placés 18 heures en responsabilité sans aucune décharge, des tuteurs en dehors de l'établissement.

Bref, une entrée dans le métier qui reste extrêmement difficile avec une formation des enseignants toujours sacrifiée.

Ce sont aussi des contractuels toujours plus nombreux et avec des conditions d'affectation et de travail encore plus dégradées (contrats à temps partiel, compléments en HSA, nomination sur plusieurs établissements parfois très éloignés), effectuant jusqu'à 22 heures de service, aucune affectation pour certains ou seulement sur une très courte durée y compris pour des collègues proches de la cédésation,... Et aucune avancée pour ces collègues malgré deux rassemblements devant le Rectorat en ce début d'année. Ce sont également des TZR écartelés sur plusieurs établissements ou avec une affectation changeant au cours de l'été, voire à la veille de la rentrée.

Les personnels de la voie professionnelle paient vraiment le prix fort en cette rentrée décidément placée sous le signe Sarkozy-Châtel avec plus de 300 postes supprimés en LP dans l'académie et aucun poste supplémentaire réinjecté depuis le 6 mai.

Les horaires alloués en Bac Pro dans l'Académie de Créteil ne respectent toujours pas les textes officiels et ce sont des milliers d'heures qui manquent dans les DHG, au détriment du travail en effectif réduit. Comment peut-on alors afficher la volonté de faire réussir tous les élèves quand les élèves les plus défavorisés du Val-de-Marne sont ainsi spoliés des moyens d'enseignement qui leur sont dus? Que dire de la promotion de l'apprentissage et du mixage des publics qui n'ont pas cessé dans notre académie même si la loi Cherpion a été abrogée? ?Que dire également du maintien du dispositif ECLAIR, porte ouverte à tous les dérèglements ? Encore une promesse de campagne non tenue.

Le SNUEP, avec la FSU, a participé aux débats académiques sur la refondation de l'école afin d'être force de proposition pour le retour à une voie professionnelle publique sous statut scolaire de haut niveau ; mais est-il vraiment possible de dégager des propositions alternatives quand les grands thèmes sont fixés d'avance et que les concertations s'achèvent au 30 septembre ?

Plus que jamais nous devons rester mobilisés car tout reste à faire pour rompre avec les réformes régressives et inégalitaires qui ont mis à mal l'enseignement professionnel.

C'est à cette condition que nous pourrons d'ores et déjà
nous prendre à rêver d'une rentrée 2013 réussie.

Point sur la rentrée dans le 2nd degré: EPS

Les postes, les heures : pourvu que ça change vraiment!

Je sais ce que vous allez me dire, le SNEP-FSU vous a sauté dessus à la réunion des secrétaires d'AS, vous avez déjà reçu 10 bulletins depuis la rentrée, reçu 20 mails de relance pour votre cotisation et signé 50 pétitions mais vous savez aussi que le SNEP-FSU se bat au quotidien pour la discipline et qu'en plus, les enquêtes de rentrée ça ne sert pas à rien, c'est la mise en route de l'année, c'est notre mine d'or de renseignements pour essayer de faire bouger les choses.

Lundi 17 septembre 1^{er} CTSD *sur un bilan de rentrée, nous aurons matière à, lorsque notre DASDEN nous affirmera que la rentrée se passe bien !

Un rapide bilan de ces informations va tout de suite vous alerter :

Pour commencer nous avons récupéré 74 enquêtes (sur 152 établissements encore un petit effort, il est toujours temps de nous la renvoyer) 55 collèges, 8 LEP, 9 lycées, 2 EREA et 1 établissement spécialisé soit quasi 50% des établissements du 94.

Sur ces 74 établissements 333 HSA dont 285 heures sup d'enseignement d'EPS, soit l'équivalent d'environ 16 postes pour seulement la moitié des établissements du 94. Si vous rajoutez la même chose pour l'autre moitié du 94 plus toutes les heures de BMP (bloc de moyens provisoires) soit 586 heures départementales nous arrivons à un total de 1156 heures soit environ 61 postes de besoins quasi pérennes !

Quelques établissements sont en droit de réclamer l'ouverture de postes à la rentrée prochaine, vu le nombre d'heures sup et le BMP qui existe à côté . Quant aux postes à compléments de service imposés par notre inspection académique alors que l'on oblige des collègues du même établissement à prendre des heures sup, ceci est un vrai scandale (Pissaro Saint Maur, Monod Vitry, Dorval Orly) et a tendance à se multiplier. Enfin, dernier point là-dessus, nous remarquons dans bon nombre d'établissements la nomination de plusieurs TZR (Titulaire sur Zone de remplacement) sur un BMP, rentabilité quand tu nous tiens!!! (Montaleau Sucy, Jean Macé Villeneuve le Roi, le Parc Sucy...). Nous déplorons cette dégradation des conditions de travail qui touche aussi bien les enseignants que les élèves.

Sur les 55 collèges, ce sont 10 établissements qui n'enseignent pas la natation quand on sait que c'est censé être une priorité nationale et académique, cela donne à réfléchir. Se rajoute à cet élément mais nous n'avons pas l'ensemble des chiffres (je pense que ça nous ferait froid dans le dos...) le fait que nombre d'établissements n'enseigne la natation qu'aux non nageurs et n'assure du coup, faute de moyens supplémentaires, pas les horaires réglementaires aux élèves considérés comme nageurs.

Les remontées des établissements sont alarmants : les effectifs par classe sont en dangereuse hausse, de plus en plus de collèges sont à 30 et en lycée on dépasse parfois les 35.

Avec tous ces éléments, nous pouvons affirmer sans complexe que la rentrée n'est pas réussie et nous osons imaginer que la priorité gouvernementale affichée de donner priorité à l'éducation se traduira par une meilleure rentrée 2013.

*comité qui étudie ce qui touche à l'organisation de la structure Education Nationale dans le département, il est présidé par l'Inspecteur d'Académie.

Le SNEP-FSU y soutient et défend toutes les démarches menées par les collègues et les équipes pédagogiques sur le plan des heures et des postes.

Droit de retrait

L'année 2012 restera comme une année marquante pour la prise en compte des conditions de travail dans la fonction publique : les CHS deviennent des CHSCT, et donc placent au centre de l'activité syndicale la question des conditions de travail. Des moyens d'intervention nouveaux nous sont donnés, avec le droit de visite et d'enquête, des moyens matériels et humains pour les représentations syndicales...

Prenons nous en main, faisons de ce combat un combat collectif!!!

Difficile de tout dire en une fois : nous ferons donc 5 fiches fonctionnelles dans le journal de la FSU94 (droit de retrait, DUER, DTA, registres, médecine de prévention), avec à chaque fois des conseils d'utilisation possible.

Fiche N°I Le droit de retrait.

Depuis quelques années nous avons affaire, y compris dans l'éducation nationale, à des demandes de reconnaissance du droit de retrait : dans le Val de Marne, à Chérioux ou Léon Blum par exemple. Mais de quoi s'agit-il au juste ? Comment utiliser ce droit quand c'est nécessaire et quelle procédure mettre en place, pour qu'au bout du compte cela ne soit pas requalifié par l'administration en action de grève ? Nous vous proposons d'entrer dans la complexité de la procédure, mais surtout, en cas de doute de rentrer en contact avec vos élus FSU au CHSCT



REPRÉSENTANTS DE LA FSU94 AU CHSCT ET COORDONNÉS :

Cécile QUINSON (SNUIPP-FSU): cecilequinson-chsct@orange.fr

Marc LESVIGNES (SNUIPP-FSU): marc.lesvignes@ac-creteil.fr

Jean Pierre LHANDÉ (SNUAS-FP-FSU): lhande@free.fr

Jean-Michel GOUZOU (SNES-FSU): jmi013@free.fr

Sonia KOURDA (SNES-FSU): sonia.kourda@ac-creteil.fr

Yamina BELARBI (S NICS-FSU) : yamina.belarbi@ac-creteil.fr

Monique COQ (SNASUB-FSU): monique.coq@ac-creteil.fr

Catherine ANGLESIO (SNES-FSU): fsu94@wanadoo.fr

FSU94

01 49 56 97 22

Droit de retrait

1 - De quoi s'agit-il ?

C'est une mesure de protection individuelle de l'agent, du salarié : ainsi, dans une situation de travail pouvant présenter un risque grave ou imminent pour lui, il peut se retirer de son poste pour se protéger.

C'est un droit individuel de protection qui n'a rien à voir avec le droit de grève : il n'y a pas de retrait de salaire, il ne s'agit pas du tout des mêmes textes.

La FSU se bat pour le respect du droit de grève, comme moyen d'action et de pression pour la satisfaction de revendications, mais c'est une tout autre chose.

Décret du 28 mai 1982 (lois Auroux, gouvernement Mauroy) , modifié le 28 juin 2011, décret n°2011-774 Extraits :

I. - L'agent alerte immédiatement l'autorité administrative compétente de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection.

Il peut se retirer d'une telle situation.

L'autorité administrative ne peut demander à l'agent qui a fait usage de son droit de retrait de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent résultant notamment d'une défectuosité du système de protection.

II. - Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un agent ou d'un groupe d'agents qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou la santé de chacun d'eux.

III. - La faculté ouverte au présent article doit s'exercer de telle manière qu'elle ne puisse créer pour autrui une nouvelle situation de danger grave et imminent.

IV.- Le représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) qui constate qu'il existe une cause de danger grave et imminent, notamment par l'intermédiaire d'un agent, en alerte immédiatement le chef de service ou son représentant selon la procédure prévue au premier alinéa de l'article 5-5 et consigne cet avis dans le registre établi dans les conditions fixées à l'article 5-8.

V.- Le chef de service procède immédiatement à une enquête avec le représentant du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail qui lui a signalé le danger et prend les dispositions nécessaires pour y remédier. Il informe le comité des décisions prises.

VI.-En cas de divergence sur la réalité du danger ou la façon de le faire cesser, notamment par arrêt du travail, de la machine ou de l'installation, **le CHSCT compétent est réuni d'urgence**, dans un délai n'excédant pas vingt-quatre heures. L'inspecteur du travail est informé de cette réunion et peut y assister.

VI.-Après avoir pris connaissance de l'avis émis par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail compétent, l'autorité administrative arrête les mesures à prendre.

VII.-A défaut d'accord entre l'autorité administrative et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sur les mesures à prendre et leurs conditions d'exécution, l'inspecteur du travail est obligatoirement saisi.

Droit de retrait

2 - Mode d'emploi et point d'attention

1) Un danger grave et imminent est une **menace directe** pour la vie ou la santé d'un agent, caractère de gravité dans un délai très rapproché (menace pouvant provoquer la mort ou une incapacité permanente et temporaire prolongée) : une formulation qui laisse place à l'interprétation, mais il serait étonnant que le juge apprécie des classes surchargées comme un DGI, même si notre santé risque d'en prendre un coup.

2) Pour exercer ce droit le salarié doit être en mesure de **prouver** qu'il a averti l'autorité administrative, il vaut donc mieux un écrit et surtout une note dans le registre spécial des DGI avec photocopies des pièces d'identité .

3) **L'alerte** : le droit de retrait suppose alerter immédiatement le chef de service ou l'autorité administrative (IEN, Chef d'établissement, DASEN, Recteur) et nous vous conseillons de prévenir très rapidement un membre du CHSCTA ou CHSCTD qui avisera immédiatement l'autorité administrative, et saura vous conseiller, voire pourra se rendre sur place.

5) Ce signalement doit être formalisé dans un **registre** spécial coté , accessible à tous : le registre de danger grave et imminent (DGI) . Le salarié y décrit objectivement les faits : si le danger concerne plusieurs personnes, chacune doit faire sa déclaration (et si possible sa propre alerte).

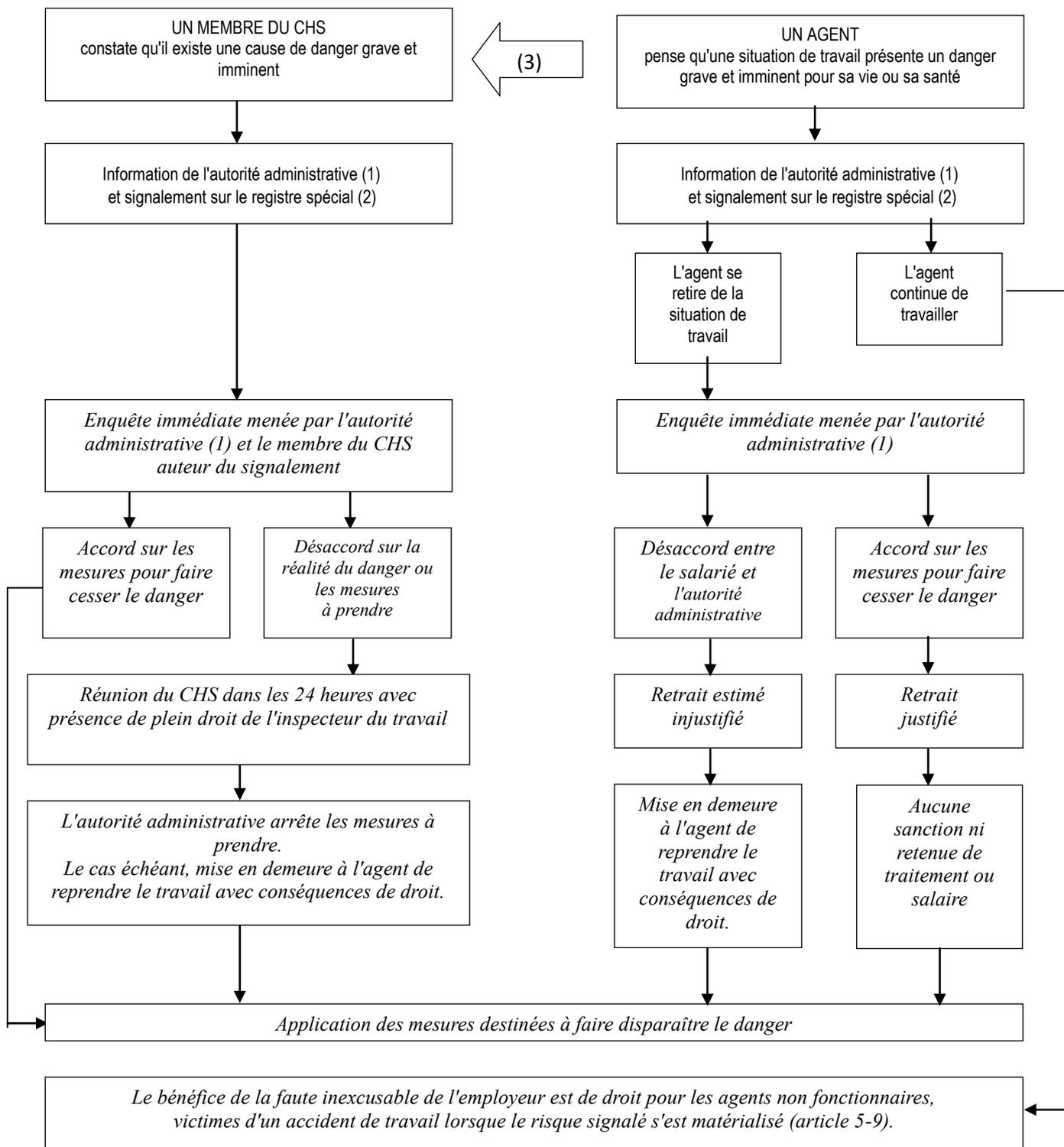
6) Tout avis sur le registre est individuel et doit être daté, signé, comporter le poste de travail concerné, la nature du danger, sa cause, si besoin, le nom des personnes exposées ainsi que les mesures prises par le chef de service.

7) L'autorité administrative doit procéder immédiatement à une **enquête** : si le signalement émane d'un membre **du CHSCT il doit être associé à l'enquête**.

Le chef de service de son côté prend les mesures nécessaires pour remédier à la situation et le salarié ne reprend son poste que lorsque la situation de danger a été éliminée.

8) Si l'autorité administrative n'est pas d'accord sur la réalité du danger, elle doit réunir le CHSCT dans les 24h (au plus) ; l'inspecteur du travail assiste de droit à la réunion, le CHSCT rend un avis que l'autorité administrative suit ou non, c'est elle qui arrête les mesures à prendre et qui éventuellement met l'agent en demeure de reprendre le travail si la situation a cessé ou si le retrait est considéré comme injustifié

Droit de retrait



(1) Autorité administrative ou son représentant

(2) Voir annexe II

(3) Information souhaitable et opportune